

## Annexe 4 au ROI - RILTENNIS TARIF DES AMENDES ET PENALITES (prévues à l'art 31)

### A) Amendes (A) et Pénalités (P)

Les amendes et pénalités suivantes sont appliquées sur décision de la commission sportive pour infraction aux articles suivants du règlement :

#### 1) Article 3 : Introduction tardive des listes de force

A : A partir du 15ème jour de la date limite : 12 €

P : Après élaboration du calendrier, la corporation défaillante peut ne pas être admise à participer au championnat.

#### 2) Article 8 : Inversion de joueurs en simple par rapport à la liste de force

P : Perte du ou des matches inversés

#### 3) Article 14 : Match joué par un joueur ne figurant pas sur la liste de force :

A : 12€

P : Perte des matches du joueur

#### 4) Article 12 : Non-respect du nombre de points attribués à la division

P : Perte de la rencontre (0-24) mais maintien des points individuels promérités par les joueurs.

#### 5) Article 16 : Inversion ou non-respect du nombre de points des équipes de double :

P : Perte des deux doubles (0-8)

#### 6) Article 19 : Renvoi tardif de la feuille de résultats :



Les résultats des rencontres sont inscrits sur une feuille de résultats officielle par le capitaine de l'équipe visitée. Cette feuille est signée par les deux capitaines. Les 2 équipes sont tenues de conserver copie du document et elles seront susceptibles d'en fournir une copie sur demande du Comité.

Le capitaine de l'équipe visitée envoie la feuille de résultats dans les trois jours au secrétariat de la commission sportive par courriel ([resultats@riltennis.org](mailto:resultats@riltennis.org)).

Au cas où la feuille de résultats n'est pas parvenue à la commission sportive dans les huit jours après le déroulement de la rencontre, un rappel sera effectué auprès de l'équipe défaillante. Si, dans les dix jours qui suivent le rappel, la feuille n'est toujours pas rentrée, le forfait (0-24) et une amende supplémentaire seront appliqués. La commission sportive peut demander à l'équipe visiteuse copie de l'exemplaire en sa possession qu'elle doit pouvoir présenter.

Les résultats des matches compteront pour les classements individuels.

A : 6€ pour l'équipe visitée

P : Néant

Renvoi après le délai de rappel ou non-renvoi final de la feuille par les 2 équipes :

A : 3€ supplémentaires pour l'équipe visitée + 6 € pour l'équipe visiteuse.

P : Perte de la rencontre par forfait pour l'équipe visitée par décision du Comité.

## 7) Article 22 Retard ou équipe incomplète/absente :

Retard de plus de 30 minutes

A : 15€ + le prix de location des heures non jouées

P : Perte du ou des matches non joués

Equipe incomplète :

A : 4€ par joueur manquant + prix de la location des heures non jouées

P ; Pertes des matches non joués

Equipe absente :

A : 45€ + prix de location des terrains de l'autre équipe

P : Perte de la rencontre

En cas de récidive(s), possibilité d'exclusion de l'équipe selon décision du Comité.

## 8) Article 25 : Abandon de joueurs pour un motif autre que blessure

A : 6€ par joueur

P : Perte des matches des joueurs fautifs

Remarque : Le rapport du capitaine de l'équipe visitée sur la feuille de résultats fera mention de la raison évoquée par le joueur en cause ainsi que sa version des faits et d'autres déclarations contradictoires. En cas de nécessité, on peut joindre des annexes.

## 9) Article 27 : Report d'une rencontre sans information à la commission sportive dans les 3 jours :

A : 6€ + le prix complet de la location des nouveaux terrains s'ils sont facturés en supplément

P : Néant

Report d'une rencontre sans confirmation à la commission sportive :

A : 12€

P : Néant

10) Amendes et Pénalités suivantes applicables sur décision du comité et sur proposition de la commission sportive :

Retard dans l'accomplissement de formalités administratives et statutaires autres que celles qui sont reprises ci-avant :

A : 10€

P : A déterminer par le comité

Absence d'un représentant de la corporation à l'assemblée générale de la section :

A : 12€

P : Néant